

Discours des officiels



Luc Tayart de Borms

Administrateur délégué, Fondation Roi Baudouin

Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue dans les locaux de la Fondation Roi Baudouin, pour la clôture de l'atelier de Dimitra-FAO auquel vous venez de participer.

C'est un plaisir pour moi de retrouver ici à la Fondation Roi Baudouin, tous les partenaires du projet FAO-Dimitra et de constater en cette occasion le renforcement du réseau Dimitra, comme en témoigne le nombre accru de participants à l'atelier. L'engagement de tous les partenaires fait qu'on parle aujourd'hui d'un esprit Dimitra. Et à la Fondation Roi Baudouin, nous sommes fiers de contribuer à Dimitra. C'est dans cet esprit que la Fondation œuvre depuis quelques années pour le renforcement des synergies avec des partenaires du réseau Dimitra dans les Provinces du Sud-Kivu et du Katanga, en République démocratique du Congo.

Un projet de sensibilisation sur le VIH/SIDA a été mené en partenariat avec Dimitra et la GTZ-Santé, en appui à SAMWAKI, un réseau d'associations de femmes rurales partenaire de Dimitra, créé en 2002. Avec l'appui du projet FAO-Dimitra, SAMWAKI a mis en place des clubs d'écoute et distribué 44 radios solaires et à manivelle.

En milieu rural, la sensibilisation au VIH/SIDA est faible. En partenariat avec Dimitra et la GTZ-Santé, SAMWAKI a intégré la sensibilisation sur les questions liées au genre et au VIH/SIDA dans ses activités, en formant neuf « clubs d'écoute » ruraux, chaque club comprenant 50 participants, pour discuter du VIH/SIDA et développer des stratégies de plaidoyer et d'action.

Les premiers résultats, très encourageants, montrent que :

- les femmes gèrent paritairement les clubs d'écoute avec les hommes ;
- dans trois territoires, les hommes maintenant accompagnent leurs femmes aux consultations prénatales où ils sont sensibilisés au VIH ;
- grâce au passage à la consultation prénatale, les hommes acceptent de plus en plus de faire le test du VIH.

Ce dont nous sommes très satisfaits, c'est que cette action conjointe a été reconnue par le service d'évaluation de la FAO comme un exemple d' « intégration réussie de la sensibilisation au VIH/SIDA dans un projet de la FAO ».

De plus, bon indicateur du succès de cette action, cette méthodologie des clubs d'écoute va être reproduite au Katanga par le REFED-Katanga, partenaire de Dimitra à Lubumbashi, avec l'appui de la GTZ-Santé, de SAMWAKI et de la FAO.



C'est dire tout le plaisir pour la Fondation Roi Baudouin de soutenir depuis de nombreuses années le projet FAO-Dimitra, que je félicite pour la grande qualité de ses activités et l'impact de son travail.

Je me réjouis tout particulièrement de constater la présence parmi vous de tous les acteurs de terrain, ceux qui font bouger les choses, qui contribuent aux changements de comportement et qui travaillent pour le bien-être de leur communauté.

Je suis aussi très heureux de rencontrer tous les autres participants qui, par leur compétence et leur expertise, contribuent au renforcement du réseau. Je veux citer les divisions techniques de la FAO ainsi que les représentants d'organisations bilatérales, la GTZ-Santé, la Coopération suisse et la Coopération canadienne.

C'est avec un grand intérêt que je vais prendre connaissance des discussions que vous avez menées tout au long de la semaine et je puis vous assurer que la Fondation Roi Baudouin accordera une attention particulière à vos conclusions et recommandations.



Joergen Maersk Pedersen
Directeur du Bureau de liaison de la FAO
avec l'UE et la Belgique

C'est un honneur pour moi de retrouver tous les partenaires du projet FAO-Dimitra, un peu plus de trois ans après la tenue de l'atelier du projet sur l'impact du VIH/SIDA sur la sécurité alimentaire.

Le thème de l'atelier de cette année, développer des stratégies d'information et de communication afin de lutter contre les inégalités de genre pour l'accès à la terre en Afrique, est d'une importance primordiale pour l'agriculture, la nutrition, et la sécurité alimentaire de ce continent.

Le continent africain est aujourd'hui touché durement par la flambée des prix des denrées alimentaires. Cette flambée pousse de plus en plus de personnes vulnérables, en particulier les femmes, bien en dessous du seuil de pauvreté. Son impact est dévastateur pour les ménages qui consacrent parfois plus de 80% de leurs ressources pour se nourrir.

L'Afrique est particulièrement exposée à cette crise alimentaire. Elle importe jusqu'à 70% de ses besoins en nourriture, alors que dans les années 70, elle était autosuffisante. Des décennies de négligence et d'investissements insuffisants dans le secteur agricole expliquent l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures. Sept pour cent en moyenne des terres arables du continent africain sont irriguées (4% seulement pour l'Afrique sub-saharienne) contre 17% en moyenne dans le monde et 38% en Asie. Les pertes de récolte atteignent parfois 40% à 60% pour certains produits agricoles.

L'importance vitale du rôle des femmes dans la sécurité alimentaire n'est plus à démontrer. Les dirigeants politiques du monde entier à l'occasion des grandes conférences et sommets de ces dernières années ont toujours rappelé et reconnu qu'il fallait adopter des mesures visant à garantir le travail des femmes rurales, à renforcer leur sécurité économique, de même que leur maîtrise et accès aux ressources et aux services. Je pense notamment aux Sommets pour l'alimentation de Rome en 1996 et 2002, la Conférence sur la réforme agraire et le développement rural de Porto Alegre de 2006 et plus récemment la Conférence à haut niveau sur la sécurité alimentaire de Rome qui s'est tenue en juin 2008.

En 2005, les Etats Membres de l'ONU ont également ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Sans une mise en œuvre effective de cet instrument international, il ne sera pas possible d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, notamment la réduction de moitié d'ici 2015 de la pauvreté et de la faim.

Pourtant, un paradoxe reste d'actualité : une grande partie des denrées alimentaires est produite par les femmes mais celles-ci restent souvent privées d'accès aux instruments indispensables à leur travail comme les facteurs de production, le crédit, l'information, la formation et le pouvoir décisionnel.



La plupart des surfaces cultivables sont la propriété des hommes, les femmes ne possédant dans bien des pays tout au plus que 20% des terres arables. Malgré ce faible pourcentage de terre en leur possession, en Afrique sub-saharienne, les femmes produisent environ 80% des productions vivrières et constituent 80 à 90% de la main-d'œuvre agricole dans la transformation, le stockage et le transport des aliments. Dans de nombreuses régions, cette contribution augmente du fait de l'émigration des hommes vers les villes.

Les droits fonciers sont souvent détenus par des hommes ou des groupes de parenté contrôlés par des hommes, et les femmes n'ont généralement accès à la terre que par l'intermédiaire d'un parent de sexe masculin, habituellement un père ou un mari. Cet accès restreint est, en outre, très précaire.

Une étude zambienne révèle que plus du tiers des veuves sont privées d'accès aux terres familiales à la mort de leur mari. Une étude de la Banque mondiale menée au Ghana a montré que lorsque les femmes possèdent des droits fonciers sur les terres qu'elles cultivent, la productivité augmente considérablement : les travailleuses agricoles dont les droits fonciers ne sont pas garantis mettent moins souvent leurs parcelles en jachère, ce qui se traduit par une forte réduction du rendement. Selon des estimations, leur production pourrait augmenter d'un tiers si elles se voyaient délivrer des titres de propriété.

En dépit des efforts consentis dans nombre de pays pour la promotion de la parité des droits de la femme à la terre, comme un élément de l'agenda du développement, bien des obstacles d'ordre institutionnel, social, culturel et avant tout économique, perdurent, de telle sorte que les familles rurales, les femmes avant tout, sont privées d'un accès approprié à la terre et à sa jouissance garantie.

La communauté internationale s'est aujourd'hui engagée à donner plus de ressources pour soutenir le secteur agricole des pays en développement, notamment la productivité de cultures vivrière, dans lesquelles les femmes jouent un rôle capital. Les stratégies et solutions qui permettront d'accroître la production, une agriculture durable, et un développement équitable passent nécessairement vers l'accès des femmes rurales à l'information et la communication.

L'action importante apportée dans ce domaine par le projet FAO-Dimitra est sans conteste reconnue par tous. Le projet est en mesure de mettre à disposition ses outils d'information et ses modes de communication pour diffuser des savoirs et alimenter la réflexion sur l'accès et le contrôle des ressources productives.

C'est le cas pour notre réflexion d'aujourd'hui sur les inégalités de genre pour l'accès à la terre.

L'action exemplaire menée par le projet Dimitra depuis des années s'est réalisée grâce au soutien et participation financière de la Coopération belge et de la Fondation Roi Baudouin, que je remercie vivement au nom de la FAO. Mes remerciements vont également à tous autres donateurs qui contribuent aux activités de terrain du projet comme, sans les citer tous, la GTZ, la coopération suisse et la coopération canadienne.

Je voudrais enfin remercier toute l'équipe de coordination du projet Dimitra, tous ses partenaires ici présents, et enfin tous les collègues des services techniques de la FAO pour votre dynamisme et contribution au succès du projet.

Marcela Villarreal

Directrice de la Division de la parité hommes-femmes,
de l'équité et de l'emploi en milieu rural, FAO

Genre et accès à la terre : les effets des situations de crise

En dépit de nombreux engagements de la communauté internationale, la FAO a récemment présenté de nouveaux chiffres préoccupants concernant l'insécurité alimentaire dans le monde. En plus des 842 millions de personnes sous-alimentées que l'on comptabilisait avant la crise, 75 millions de personnes sous-alimentées supplémentaires sont venues s'ajouter en raison de l'augmentation fulgurante des prix des denrées alimentaires. Comme d'habitude, ce sont les plus pauvres qui souffrent davantage de ce type de crises.

La FAO a analysé qui était le plus affecté par cette crise. En utilisant des données en provenance de 12 pays, nous avons estimé que les plus touchés étaient les pauvres des villes ; cela n'est guère surprenant dès lors qu'ils ne peuvent pas produire, ou, d'ordinaire, ne produisent pas de nourriture, et ne peuvent pas non plus se permettre d'en acheter si son prix augmente. Toutefois, une constatation intéressante effectuée dans les pays les plus pauvres montre que dans les zones rurales aussi, la plupart des gens ne sont pas des vendeurs nets, mais bien des acheteurs nets de nourriture. On a tendance à supposer que les personnes vivant dans les zones rurales sont productrices de nourriture, mais des données représentatives au niveau national ont montré qu'environ les deux tiers d'entre elles étaient des acheteuses nets de nourriture ! Bien entendu, elles sont beaucoup plus affectées que d'autres par la crise actuelle, car elles doivent payer leurs aliments, et ne sont pas en mesure d'augmenter leur production pour la porter au niveau qui leur permettrait de profiter de sa vente à un prix plus élevé.

On constate également que dans tous les pays analysés, les plus touchés par la crise sont les ménages à la tête desquels se trouve une femme. Il y a plusieurs raisons à cela :

- de manière générale, les ménages dont le chef est un homme possèdent, statistiquement, des biens fonciers plus étendus en moyenne que ceux des ménages dirigés par une femme (dans certains pays, les ménages dirigés par des hommes possèdent des biens fonciers jusqu'à trois fois plus étendus que ceux des ménages à la tête desquels se trouve une femme) ;
- dans des conditions équivalentes, et à niveau de revenu égal, les ménages dirigés par une femme ont une tendance relative à dépenser davantage pour la nourriture que les ménages dirigés par un homme. Par conséquent, l'augmentation des prix des denrées alimentaires les affectera davantage ;



- il existe une énorme différence dans l'accès aux ressources, et tout particulièrement à la terre. Les données montrent donc très clairement que le fait que les ménages dirigés par des femmes doivent supporter l'essentiel des conséquences de la crise est lié à la question de l'absence d'accès à la terre et/ou de possession de la terre et des autres ressources de production.

Au vu de ces constatations, la FAO a recommandé aux gouvernements un agenda politique visant à atténuer les effets de l'augmentation en flèche des prix des denrées alimentaires :

- des filets de sécurité, une protection sociale et une reprise rapide dans le secteur agricole ;
- l'amélioration des politiques commerciales ;
- la stimulation des investissements agricoles et la réaction de l'offre comme priorités fondamentales ;
- la création d'un environnement mondial favorable à la mise en œuvre des politiques.

Le genre et la terre en Afrique sub-saharienne

Comme dans d'autres régions, les droits fonciers sont régis en Afrique sub-saharienne par des institutions déterminées culturellement et socialement. De nombreux pays africains subsahariens, par exemple, pratiquent une coutume appelée le « lévirat », système dans lequel, lorsqu'un mari décède, sa veuve épouse l'un des frères ou bien un autre parent du défunt. D'une part, le lévirat peut être considéré comme une protection sociale : la veuve n'est pas abandonnée à son sort, elle continue à appartenir au clan, et aura par conséquent accès aux ressources de ce clan. Mais d'autre part, le lévirat, outre le fait qu'il s'agit d'une coutume qui n'accorde pas aux femmes le droit de choisir leur partenaire, peut être considéré comme une institution protégeant les droits des mâles à la propriété foncière, car elle n'autorise pas les femmes à posséder de la terre. Celles-ci n'ont accès à la terre que par le mariage, et si le mariage est rompu, par exemple à cause du VIH/Sida ou de toute autre situation de crise, les femmes perdent leur accès aux ressources du clan, et notamment à la terre. Il est donc important de promouvoir les droits des femmes en matière de propriété, et non pas uniquement d'en garantir l'accès, les droits d'accès pouvant être de nature temporaire.

Dans de nombreux pays, il existe des lois qui accordent des droits égaux de propriété aux femmes et aux hommes. Toutefois, ces lois ne sont le plus souvent pas appliquées. La plupart du temps, les systèmes coutumiers qui n'octroient l'héritage des droits de propriété qu'aux seuls hommes prévalent sur les lois statutaires qui proclament l'égalité devant l'héritage foncier.

Les effets du VIH/Sida sur l'accès à la terre et la propriété

Le VIH/Sida est l'une des questions qui ont été abondamment discutées tout au long de la semaine. Les données disponibles montrent que la propagation de l'épidémie est incroyablement rapide et que ses conséquences sont immenses, même dans les pays où les taux de prévalence du VIH commencent à reculer. Même là, les effets de la crise se feront sentir pendant très longtemps encore. Les orphelins du Sida, par exemple, dont le nombre est estimé à 18 millions en 2010, grandiront sans les compétences et connaissances agricoles que leurs parents leur auraient transmises. Or, sans ces connaissances, leur future sécurité alimentaire est compromise.



La FAO étudie depuis près de 20 ans les effets du VIH/Sida sur le secteur agricole, sur la main-d'œuvre et la production agricoles, ainsi que sur la sécurité alimentaire. Au fil des ans, nous avons constaté que l'épidémie avait des répercussions très concrètes sur les régimes fonciers : perte des droits fonciers, y compris des droits liés à l'héritage, changements dans les régimes de propriété et ventes en catastrophe. L'utilisation des terres est également en train de se modifier en raison de l'épidémie. Plus spécifiquement, on assiste dans les zones les plus touchées à une réduction considérable de l'étendue des terres cultivées.

On constate également une progression de la coutume traditionnelle selon laquelle les parents mâles d'une veuve accaparent sa propriété et celle du défunt. Dans une des études de la FAO, menée en Namibie, 42% des veuves ont signalé des pertes en termes de troupeaux, de bétail et d'équipements agricoles. Beaucoup d'autres études ont également indiqué une perte en termes de terres, et plus particulièrement un accaparement des terres par les parents mâles des veuves, laissant ces femmes complètement démunies. Nous avons également constaté une augmentation du nombre de litiges familiaux liés à la terre et au VIH/Sida.

Une autre étude de la FAO a montré que les ménages dirigés par des femmes dans la province du Nord de la Zambie présentent une superficie moyenne de terres inférieure à celle des ménages dirigés par des hommes touchés par le VIH/Sida, qui est elle-même bien inférieure à celle des ménages non touchés par le VIH/Sida.

Beaucoup d'études ont démontré une interaction claire entre le VIH/Sida, les questions de parité homme-femme, les questions foncières, l'augmentation de la vulnérabilité et l'accroissement de l'insécurité alimentaire.

Que pouvons-nous faire ?

Il est nécessaire :

- de promouvoir les lois statutaires qui traitent ces questions, et plus particulièrement celles concernant l'interaction entre le VIH/Sida, le genre et les régimes fonciers, en vue d'obtenir une égalité accrue en termes de répartition des ressources ;
- des initiatives d'information et de communication impliquant l'ensemble des acteurs locaux, y compris les chefs communautaires, les dignitaires religieux, les guérisseurs traditionnels, etc. ;
- de créer des instances communautaires de surveillance. L'exemple des clubs d'auditeurs peut se révéler très efficace pour traiter ce type de questions bien spécifiques ;
- des politiques publiques améliorées, de sorte qu'elles puissent atteindre plus efficacement les plus vulnérables ;
- de promouvoir l'autonomisation des femmes par des stratégies spécifiques fondées sur l'information et la communication ;
- d'effectuer davantage de recherches afin de fournir des données qui permettent de mieux comprendre la situation et d'alimenter les campagnes d'information, de communication ou plaidoyer ;
- de mettre en place des stratégies de communication efficaces, en fonction du contexte : si l'on veut être efficace et répondre aux besoins spécifiques des différents groupes, il faut que les stratégies de communication s'enracinent clairement dans le contexte local ainsi que dans les normes culturelles, les institutions, les attitudes, les valeurs et l'histoire de ce contexte ;

- de promouvoir activement les droits de propriété des femmes, au lieu de seulement promouvoir et défendre l'accès des femmes à la terre et aux facteurs de production.

Le Malawi : un exemple de campagne de communication

Au Malawi, la FAO a promu, de concert avec d'autres organisations, un amendement à la Loi sur les testaments et l'héritage, afin d'améliorer les droits des femmes en matière de propriété et d'héritage. Aux termes de cet amendement, toute dépossession de propriété du fait de parents de l'époux décédé est considérée comme un délit passible de poursuites. Le projet de loi a été adopté à la suite d'une grande campagne d'information et de communication, qui visait à convaincre les populations en les amenant à réaliser à quel point ce projet de loi serait important pour réduire l'insécurité alimentaire et promouvoir la parité homme-femmes.

Un travail très important a été effectué par l'information et la communication, la sensibilisation et la prise de conscience relatives à la relation entre l'accaparement de propriété, l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Des ateliers très innovants ont également été organisés avec les médias et, au niveau des décideurs, avec le Parlement ainsi qu'à l'échelle des communautés locales au sujet de la rédaction de testaments. Une grande campagne de radio comprenant des jingles, des spots publicitaires thématiques, des pièces radiophoniques et des discussions sous forme de table-ronde impliquant tous les acteurs a été organisée pendant quatre semaines environ. Tous les programmes ont été diffusés dans les langues locales afin d'atteindre davantage de personnes.

Les résultats de cette campagne d'information et de communication ont été les suivants :

- une sensibilisation accrue des populations rurales et urbaines à l'existence de ce projet de loi ;
- une compréhension accrue de l'importance de rédiger un testament ;
- une compréhension accrue de la relation entre l'accaparement de propriété et la sécurité alimentaire (beaucoup de gens ont appelé la station de radio pour raconter leur propre histoire de dépossession de biens).

Je voudrais terminer ici, et me contenter de souligner une fois encore l'importance et l'efficacité du projet Dimitra de la FAO, s'agissant de traiter ces problèmes très aigus d'une manière à la fois innovante et participative, qui conduira à des solutions fondées sur une compréhension claire des problèmes en jeu.

Je tiens à remercier tout particulièrement la Coopération belge au développement, sans laquelle le projet Dimitra ne serait pas possible, ainsi que la Fondation Roi Baudouin et tous les autres partenaires qui ont contribué à cette initiative.



John Cornet d'Elzjus

Directeur Adjoint de la Cellule stratégique du Ministre
de la Coopération au Développement



C'est pour moi un grand honneur et un grand plaisir de représenter le Ministre Charles Michel à la clôture de l'Atelier organisé par le projet FAO-Dimitra avec ses partenaires sur le thème de l'accès à la terre. Dimitra est un projet-phare et innovateur dans le domaine de l'égalité de genre et le thème choisi pour cet Atelier est particulièrement important : l'accès des femmes au foncier a été de tout temps un problème crucial et le demeure. L'échange d'information, la communication et le développement de plaidoyer sur le plan local, national et régional jouent un rôle-clé pour y faire face. Ceci est d'autant plus vrai dans le contexte actuel de la crise alimentaire qui touche de plein fouet de nombreux pays. J'y reviendrai.

Dimitra est un projet que la coopération belge au développement soutient depuis de nombreuses années via sa coopération multilatérale avec la FAO. Une nouvelle phase de quatre ans a démarré cette année. La contribution de la coopération belge à ce projet pour 2008-2011 s'élève à 4 millions de dollars. Dimitra, je le disais, est un projet « innovateur » car il donne une voix et un pouvoir aux organisations de femmes rurales par leur mise en réseau à l'aide de nouvelles techniques d'information ou de techniques traditionnelles locales telles que les radio rurales, ainsi que par des publications et des ateliers tels que celui-ci. Dimitra est aussi un projet « participatif » car il est à l'écoute des femmes rurales et répond aux besoins qu'elles ont elles-mêmes identifiés par une approche « bottom-up ». Dimitra est un projet « rassembleur » car il suscite l'émergence de communautés d'intérêts par l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques. Enfin, Dimitra est un projet « catalyseur » car il renforce ses organisations partenaires de telle manière qu'elles puissent articuler de façon stratégique leurs plaidoyers afin d'influencer tous les acteurs de développement. Je tiens ici à féliciter la coordinatrice du projet, Eliane Najros, et toutes celles et ceux qui participent à ce projet porteur d'espoir et de changement.

Le caractère prioritaire de l'égalité hommes-femmes a été réaffirmé par le Ministre de la Coopération au Développement, Charles Michel, dans sa note de politique générale déposée à la Chambre des Représentants en avril 2008. Cette note guide son action sur le plan international et dans ses relations avec les pays partenaires. Il y rappelle que l'égalité entre les femmes et les hommes est un droit humain fondamental et une question de justice sociale ; que l'égalité entre les hommes et les femmes et le renforcement de leurs capacités humaines, économiques, politiques, socioculturelles et défensives constituent des éléments essentiels pour permettre un développement juste et durable, lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, assurer une paix durable et atteindre tous les Objectifs de Développement du Millénaire. Les droits des femmes, et surtout leur statut et le respect de leurs droits sont donc au cœur de la politique du Ministre et rejoignent les préoccupations majeures du projet Dimitra.

Aussi, la coopération belge est déterminée à accélérer les progrès dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes en soutenant les efforts de ses partenaires. A cet effet, la Coopération belge adopte une stratégie de « gender mainstreaming » complétée par le financement d'actions spécifiques visant à lutter contre les discriminations envers les femmes et/ou à promouvoir leurs droits et leur autonomisation.

Au niveau politique, quatre domaines d'action prioritaires sont retenus :

- La santé et les droits sexuels et reproductifs, avec une attention particulière pour la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA ;
- La mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité « les femmes, la paix et la sécurité », plus particulièrement dans ses aspects liés à la lutte contre les violences sexuelles et contre l'impunité ;
- L'éducation des filles et la formation des femmes ;
- La participation des femmes dans le développement économique.

Tous ces thèmes prioritaires rejoignent ceux qui sont débattus lors d'Ateliers organisés par Dimitra au niveau local, national ou régional. Dimitra contribue ainsi de façon active à la mise en oeuvre de cette politique et nous bénéficions comme d'autres bailleurs, grâce à Dimitra, des expériences et bonnes pratiques de terrain.

Comme je le disais, le thème choisi pour cet atelier est essentiel dans le cadre des débats concernant la réponse à la crise alimentaire. En effet, rappelons que les femmes produisent de 60 à 70% des aliments dans la plupart des pays en développement et sont responsables de la moitié de la production alimentaire mondiale. Le rôle-



clé des femmes en tant que productrices et pourvoyeuses de vivres et leur contribution vitale à la sécurité alimentaire méritent donc de retenir toute notre attention et d'être rappelé avec force.

En effet, l'augmentation marquée des prix mondiaux de la nourriture a, ces derniers mois, placé les questions de la faim et de l'insécurité alimentaire au top de l'agenda international. Selon des estimations, plus de 100 millions de personnes risquent maintenant de ne plus avoir assez de nourriture, en plus des 860 millions de personnes qui souffrent déjà d'insécurité alimentaire chronique.

Dans ce contexte particulier, une approche basée sur les droits humains est essentielle et l'égalité d'accès des femmes par rapport aux hommes au foncier (la terre et tous ses éléments – bois, eau, sous-sol, etc.) mais également au crédit, aux intrants et aux services en est un élément-clé. Il est donc plus urgent que jamais d'identifier clairement les causes de ces inégalités de genre, en particulier pour ce qui concerne l'accès à la terre et de définir des stratégies adaptées pour y faire face.

Cet Atelier a apporté, j'en suis persuadé, une contribution essentielle à la recherche de solutions au niveau local, national mais également international.

Lors du récent Sommet de l'Alimentation de la FAO, le rôle majeur de l'agriculture et notamment des cultures vivrières dans lesquelles les femmes jouent un rôle capital a été souligné.

Le Ministre Charles Michel a plaidé pour un réinvestissement dans l'agriculture, secteur qui a été délaissé ces dernières années. Il s'est engagé pour sa part à consacrer 10% de l'Aide publique au développement de la Belgique à l'agriculture d'ici 2010 et 15% d'ici 2015 et a incité la communauté internationale à prendre le même engagement. Le Ministre a également plaidé pour une augmentation graduelle des achats locaux de produits alimentaires par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et les autres institutions nationales, régionales et internationales. La Belgique s'engage donc de façon résolue à œuvrer en faveur de l'auto-suffisance et de la sécurité alimentaire en Afrique, continent le plus touché par la crise alimentaire et qui souffrira sans doute le plus des effets des changements climatiques. La mise en œuvre de cet engagement nécessite non seulement de définir une piste de croissance quantitative mais surtout qualitative où l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes doivent occuper une place prépondérante si l'on veut atteindre les résultats escomptés.

Dans ce contexte, il est clair que l'échange de savoirs, de connaissances, d'expertises sur des thématiques aussi vitales que l'accès à la terre qui sont au cœur même du projet Dimitra sont des éléments essentiels à prendre en compte.

Au nom du Ministre, je tiens à réitérer mes félicitations au projet Dimitra, à toutes ses organisations partenaires et à leurs représentants et représentantes pour leur investissement continu en faveur de l'égalité de genre et pour leur façon de travailler ; je tiens également à féliciter l'équipe de Bruxelles et à la FAO pour leur engagement et leur dynamisme, ainsi que la Fondation Roi Baudouin qui soutient depuis le début ce projet.

Je ne manquerai pas de faire part au Ministre des résultats et recommandations de cet Atelier et je puis vous assurer que celles-ci seront prises en compte à leur juste valeur.